

Appel à projets prématuration PSL Valorisation 2026

[PSL Valorisation](#) et [l'Institut Carnot IPGG Microfluidique](#) s'associent pour soutenir jusqu'à 10 projets innovants ayant un fort potentiel socio-économique.

Cet appel est ouvert à tout projet issu d'une ou plusieurs équipes de recherche de PSL, et couvre toutes les disciplines et tous les domaines d'applications. Les projets impliquant des partenariats avec des équipes de recherche extérieures à PSL sont éligibles, mais sauf dérogation dûment justifiée, seules les équipes PSL peuvent être financées via cet appel.

Les projets sélectionnés devront avoir un fort impact potentiel, sur le plan économique et/ou sociétal ; ils pourront avoir comme objectif la création d'une start-up ou toute autre forme de transfert vers le monde socio-économique. La co-prématuration avec une entreprise (startup, PME, ETI, grand groupe) est encouragée.

Cet appel couvre toutes les disciplines et tous les domaines d'applications. Une attention particulière sera portée aux projets couverts par les thématiques du [Pôle PSL Innovation](#) (IA et application en santé numérique ; Biothérapies ; Ingénierie biomédicale ; Quantique ; Energie-Industrie recyclage ; SHS – Industries culturelles et créatives), ainsi que par les thématiques des [Stratégies Nationales d'Accélération](#) pour lesquelles PSL est associé à un consortium prématuration/maturation (liste sur le lien ci-dessus).

[L'Institut Carnot IPGG Microfluidique](#) s'associe une nouvelle fois à cet appel à projets pour accorder un financement complémentaire aux projets lauréats issus de son périmètre (après examen de leurs besoins de financement et validation par le Comité de Pilotage du Carnot).

Des réunions d'information concernant l'appel, destinées à tous les chercheurs et chargés de valorisation de PSL, auront lieu en mars et avril 2026 (voir planning ci-dessous). Ces réunions incluront une présentation de l'appel et du dossier de candidature, suivie de questions-réponses ; la possibilité de rencontres individuelles est également ouverte sur demande, permettant aux porteurs de projet de poser des questions spécifiques et d'obtenir un retour informel sur leur projet de candidature.

Ces réunions d'informations auront lieu en visioconférence aux dates suivantes :

- Mercredi 25 mars - 17h00 - [Inscriptions](#)
- Mardi 07 avril – 9h30 - [Inscriptions](#)
- Mardi 14 avril - 13h - [Inscriptions](#)

Un lien vous sera envoyé 24h avant la réunion, vous donnant accès à une salle Microsoft Teams (accessible via votre navigateur, même si vous ne disposez pas de l'application Teams).

Conditions d'éligibilité

(Voir ci-dessous les informations spécifiques concernant les différentes catégories de projets)

- Les projets éligibles doivent impliquer au moins une équipe de recherche de PSL, et être validés par le directeur de l'unité concernée (celle du porteur principal).
- La durée des projets doit être au maximum de 18 mois, par dérogation elle pourra atteindre 24 mois dans des cas exceptionnels dûment justifiés.
- Le financement demandé doit être au maximum de 100 k€ (y compris tous frais de gestion ou d'hébergement des tutelles de(s) l'équipe(s) concernée(s)). Ce montant peut être porté à 120 k€ pour les dossiers justifiant de besoins particuliers (par exemple en termes d'équipement, de prestations, etc.). Ces besoins seront justifiés dans le dossier de candidature, et appréciés par le Comité de Sélection.

Objectifs et dépenses éligibles

Les financements obtenus doivent être utilisés pour préparer et/ou faciliter le transfert de connaissances, résultats ou inventions issus des équipes de recherche impliquées, en vue d'un impact économique et/ou sociétal.

Les porteurs des projets financés par PSL pourront utiliser les fonds apportés pour la réalisation de preuves de concept, études techniques, économiques ou juridiques (propriété intellectuelle, réglementation). Le financement attribué pourra couvrir des dépenses :

- de personnel,
- d'équipement (quelle que soit la durée d'amortissement),
- de fonctionnement (consommables),
- de prestations externes correspondant à des réalisations techniques,
- d'études de marché,
- de coaching spécialisé (business, juridique, etc.),
- de formation
- de propriété intellectuelle (étude de brevetabilité, liberté d'exploitation, etc.).

Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation sera placé sous la responsabilité de PSL Valorisation, en lien avec les instances de l'Institut Carnot IPGG. Le Comité de Sélection comprendra des experts indépendants, et chaque projet fera l'objet d'évaluations indépendantes par 2 spécialistes du domaine concerné, dont les rapports seront transmis au Comité de Sélection. Les membres du Comité de Sélection ainsi que les experts consultés signeront un engagement de confidentialité.

Les critères d'évaluation suivants seront pris en compte :

- Qualité scientifique et technologique (si applicable)
Résultats déjà obtenus, publications, environnement scientifique

- Caractère innovant et valeur ajoutée par rapport à l'état de l'art
Présentation de l'état des connaissances et technologies, comparaison de la solution avec les alternatives possibles
- Impact socio-économique, potentiel de transfert, marchés identifiés
Démarche d'innovation et de transfert ; vision préliminaire des applications, utilisateurs et marchés ; process envisagé pour la définition d'un business modèle, les contacts avec les utilisateurs et l'approche du marché
- Faisabilité technique et économique (ressources, calendrier, environnement, partenariats)
Principales étapes, jalons, livrables ; adéquation des ressources et du calendrier ; gestion des risques

Des contacts pourront avoir lieu entre les porteurs et les membres du Comité de Sélection afin d'échanger sur le contenu de leur candidature.

Valorisation et transfert des résultats, revenus générés

Dans le cas où des actifs de propriété intellectuelle préexistent au projet de prématuration (ce qui n'est pas un prérequis), la gestion et la valorisation de la propriété intellectuelle issue du projet seront confiées par souci de continuité à la structure en charge de la PI préexistante, sauf accord spécifique entre les parties prenantes.

En accord avec la politique de PSL visant à générer par ses activités de valorisation des revenus qui pourront être réinvestis dans de nouveaux projets, les revenus générés par les projets seront affectés en priorité à la reconstitution du montant investi par PSL, hors intéressement des chercheurs.

Calendrier prévisionnel

- **23 février 2026** : Publication de l'appel à projets.
- **Mars - avril 2026** : Réunions d'informations, destinées à tous les chercheurs et chargés de valorisation de PSL, en visioconférences :
 - Mercredi 25 mars - 17h00 - [Inscriptions](#)
 - Mardi 07 avril – 9h30 - [Inscriptions](#)
 - Mardi 14 avril - 13h - [Inscriptions](#)
- **5 mai 2026** : Date limite pour l'envoi d'un résumé non confidentiel et d'une liste de trois experts pouvant évaluer le projet soumis.
- **19 mai 2026 : date limite de remise des candidatures** - clôture de l'appel à projets. (Les signatures du directeur d'unité et du chef d'établissement pourront être fournies dans un délai de 2 semaines après la clôture de l'appel à projets)
- Mai-juin 2026 : Evaluation des projets.
- Juillet 2026 : Communication des résultats.

Dossier de candidature

Les dossiers sont à soumettre par email, à l'adresse psl.valo@psl.eu, sous forme de deux fichiers aux formats **Word** et **PDF**, en utilisant le modèle fourni ; ils sont également disponibles auprès des services de valorisation des établissements et organismes, ou auprès de PSL Valorisation.

Les porteurs de projet candidats sont invités à contacter un des services en charge de la valorisation pour leur unité, et à indiquer sur leur dossier le nom de la personne référente contactée pour leur projet.

Un résumé non confidentiel du projet ainsi que le nom et les coordonnées de 2 ou 3 experts du domaine, n'ayant pas d'intérêt commun avec les porteurs, peuvent être envoyés dès que possible, sans attendre la date limite, pour faciliter l'organisation de l'évaluation.

N'hésitez pas à prendre contact avec le service de valorisation de votre établissement ou avec PSL Valorisation pour tout renseignement et pour nous informer de votre candidature.

Informations spécifiques

PIA4 et SNA

Dans le contexte du développement du 4^{ème} Programme des Investissements d'Avenir (PIA4), l'état s'engage à soutenir l'innovation dans des **domaines dont les enjeux sont prioritaires pour l'économie française**. Ces **Stratégies Nationales d'Accélération (SNA)** se déploient en plusieurs volets, dont un portant sur **l'accompagnement des projets de pré-maturation et de maturation**.

Cet accompagnement a lieu à travers plusieurs consortiums nationaux dédiés à différentes thématiques.

PSL est engagé dans 8 de ces consortiums dont les thématiques sont les suivantes :

- Recyclage et réincorporation des matériaux recyclés
- Amélioration/technologies de rupture concernant la fabrication de cellules de batteries
- Décarbonation de l'industrie
- Industries culturelles et créatives françaises
- Technologies avancées et systèmes énergétiques
- Technologies quantiques
- Développement de l'hydrogène décarboné
- Produits biosourcés, biotechnologies industrielles et carburants durables

Si vous êtes lauréat de l'AAP prématuration PSL et si la thématique de votre projet rejoint l'une de celles citées ci-dessus, nous pourrions présenter votre projet à un de ces consortiums.

Cela vous permettra d'obtenir, entre autres, si votre projet est retenu :

- un label pour votre projet (à mettre en valeur pour les demandes iLab, levées de fond...)
- des retours d'experts du monde de l'industrie
- un complément de financement adapté à vos besoins

Pour en savoir plus sur les Stratégies Nationales d'Accélérations, n'hésitez pas à nous contacter à psl.valo@psl.eu